



25^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès permis FFSA
Ouverture des engagements :	Dès permis FFSA
Clôture des engagements :	22 juin 2020 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	27 juin 2020 (lieu et horaires dans la confirmation d'engagement)
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 28 juin 2020 de 9H00 à 18H00 et Samedi 04 juillet 2020 de 9H00 à 18H00
Vérifications Administratives :	Samedi 04 juillet 2020 de 9H00 à 12H et 13H à 17H30
Lieu :	Marché Couvert – 2 rue de Marly – 50600 St Hilaire du Harcouët
Vérifications Techniques :	Samedi 04 juillet 2020 de 9H15 à 12H et de 13H à 17H45
Lieu :	Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 04 juillet 2020 de 9H30 à 18H00
Lieu :	Sous Hall du Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 04 juillet 2020 à 17H30
Lieu :	Marché Couvert – Salle du Haut – 50600 St Hilaire du Harcouët
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 04 juillet 2020 à 18H35
Lieu :	Hall du Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 04 juillet 2020 à 18H35
Lieu :	Hall du Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët
Briefing des pilotes :	Remis écrit lors des vérifications administratives

ETAPE 1 :

Départ :	Samedi 04 juillet 2020 du 1^{er} concurrent à 19H30
Lieu :	Parc Fermé du Marché Couvert
Publication des résultats partiels : 1 ^{ère} étape + ordre et heures des départs de la 2 ^{ème} étape (reclassement)	
Date :	Samedi 04 juillet 2020, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Lieu :	Hall du Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët

ETAPE 2 :
 Départ : **Dimanche 05 juillet 2020 du 1^{er} concurrent à 8H30**
 Lieu : **Parc Fermé du Marché Couvert**
 Publication des résultats partiels : **De la 2^{ème} étape**
 Arrivée à : **Voir annexe itinéraire (timing)**
 Lieu : **Hall du Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët**
 Publication des résultats du rallye : **Dimanche 05 juillet 2020**
 Lieu : **Hall du Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët**
 **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**
 Vérification finale : **Dimanche 05 juillet 2020**
 Lieu : **Garage Bazin - route de Paris - 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT**
 Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**
 Remise des prix : **dimanche 05 juillet 2020**
 Lieu : **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au Hall du Marché Couvert**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Basse Normandie organise, samedi 04 juillet et dimanche 05 juillet 2020, en qualité d'organisateur administratif le :

25^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 12/03/2020 sous le numéro 26 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 213 en date du 12/03/2020

Comité d'organisation

Président : Romain BERHAULT
 Membres :Ecurie ATALANTE RACING TEAM
 Secrétariat du Rallye : Chez **Mr Raphaël VOISIN – Rallye GT**
 **55 route départementale – 27440 VAL D'ORGER**
 Téléphone :06 51 77 62 54
 E-mail : **rvoisin@rallygt.fr**
 Permanence du Rallye :Marché Couvert – 2 rue de Marly - 50600 St Hilaire du Harcouët
 Date : Samedi 04 et dimanche 05 juillet 2020

Organisateur technique

Nom : ATALANTE RACING TEAM
 Représentée par :Stéphane LETELLIER - n° Licence 36810
 Adresse : rue du Gué, 50600 St Hilaire du Harcouët

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :
 Président(e) du Collège des Commissaires Sportifs : AUBERT Marc - n° Licence 40515
 Commissaires Sportifs : DE LA RIVIERE Jacques - n° Licence 12643
 LE MASLE Danielle - n° Licence 1057
 Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs : AUBERT Marc - n° Licence 40515
 Directeur de Course : HABELIN Kevin - n° Licence 193149
 Directeur de Course Adjoint délégués aux ES : GIRARD Roger - n° Licence 23809
 GROUD Francis - n° Licence 8035

Directeur de Course sur ES :..... HELYE Francis - n° Licence 1752
 DENIS Didier - n° Licence 162362
 JOSSE Jean Denis - n° Licence 134502
 GUEGAN Jean Michel - n° Licence 8072
 Médecins :..... Docteur DE LIMA MARTINS Victor - n° Licence 158389
 Docteur ZARB Michel
 Commissaires Techniques :..... QUERU William - n° Licence 14922
 LEGROS Didier - n° Licence 180481
 GUILLEUX Patrick - n° Licence 55340
 Chronométrateurs :..... LE BOISSELIER Michel - n° Licence 6992
 LEROUX Sophie - n° Licence 134712
 ERNOUF Marilyne - n° Licence 235912
 MILLET René- n° Licence 47927
 HERVIEU Daniel - n° Licence 179222
 HENNEBOIS Laurent - n° Licence 205961
 Chargés des relations avec les concurrents : LENGLINE Virginie - n° Licence 192460
 Responsable mise en place ES :
 ES 1 et 3/5/7 : LETELLIER Joël - n° Licence 166735
 ES 2/4/6 : CLOUARD Hervé - n° Licence 181665
 Responsable des Commissaires : LETELLIER Joël - n° Licence 166735
 Classement : VOISIN Raphaël - RallyGT

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE compte pour :

- La Coupe de France 2020 des Rallyes coefficient 2
- Le Challenge de Basse Normandie 2020
- Le Championnat de la Ligue Régional du Sport Automobile de Normandie 2020

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), chez **Mr Raphaël VOISIN – 55 route départementale – 27440 VAL D'ORGER**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant lundi 22 juin 2020 à minuit** :

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum et 50 voitures minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les engagements par voie électronique seront mis sur liste d'attente et ne seront pris en compte qu'à réception du règlement (chèque).

Les forfaits doivent être déclarés par courrier (ou e-mail) au secrétariat du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera seulement autorisée sur le Parc Concurrents de St hilaire du Harcouët.

Les concurrents pourront s'installer **uniquement dans les zones autorisées** (voir marquage au sol).

Un véhicule d'assistance et un véhicule accompagnateur seront autorisés par emplacement.

Les remorques sont interdites sur le parc d'assistance. Un parc spécifique sera prévu.

Prise en charges des déchets ou dépôt dans les poubelles de tri mises à disposition obligatoire à la fin du rallye.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : Challenge de Basse-Normandie 2020.

La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 25^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE NORMANDIE représente un parcours de 94,130 km, dont 39,340 de km de secteurs chronométrés.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,340 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 : « Pont St Yves » : 4,120 km
..... ES 2/4/6 : « Le Mesnillard – Chasseguey » : 5,540 km
..... ES 3/5/7 : « Grand Parigny » : 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- dimanche 28 juin 2020 de 9H00 à 18H00
- samedi 04 juillet 2020 de 9H00 à 18H00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les coupes seront distribuées après l'entrée lors du podium final.

Les prix en chèques seront envoyés aux récipiendaires la semaine 28 / 2020.

Le palmarès pourra être retiré 30 minutes après l'heure du délai de réclamation au secrétariat administratif du rallye.

Remise des Prix :

		<u>Classement Scratch :</u>			
	1 ^{er} : 250 euros	2 ^{ème} : 175 euros	3 ^{ème} : 100 euros		
		<u>Classement par Classe :</u>			
1 partant :	1 ^{er} : 155 euros				
De 2 à 4 partants :	1 ^{er} : 310 euros				
De 5 à 8 partants :	1 ^{er} : 310 euros	2 ^{ème} : 180 euros			
De 9 à 13 partants :	1 ^{er} : 310 euros	2 ^{ème} : 180 euros	3 ^{ème} : 125 euros		
De 14 à + partants :	1 ^{er} : 310 euros	2 ^{ème} : 180 euros	3 ^{ème} : 125 euros	4 ^{ème} : 80 euros	
		<u>Classement Féminin* :</u>			
	1 ^{er} : 100 euros				

*la 1^{ère} Féminine doit avoir piloté la totalité des épreuves spéciales pour prétendre à ce prix.

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

N2 et N2 série ; R1A et R1B ; R2B, C et J ; R3 C, D et T

Si moins de 4 partants dans les classes A5K, A6K, A7K, A7S, A8W, elles seront respectivement regroupées avec les classes A5, A6, A7, A8, pour les prix.

Primes exceptionnelles pour toutes les classes en complément de la remise des prix :

Elles s'appliquent sur les 3 boucles (meilleur temps sur les 2 spéciales) du dimanche 05 juillet 2020 et seront attribuées aux concurrents classés à la fin du rallye :

2 à 4 partants : 15 euros par boucle

5 à + partants : 25 euros par boucle

Un remboursement de 50€ sera attribué à chaque pilote admis au départ et habitant à plus de 200 kilomètres (aller) de St Hilaire du Harcouët. **Ce remboursement sera effectif après vérification du kilométrage.**

Chaque commissaire recevra une indemnité financière.

Tous les renseignements et résultats sur le site internet de l'ASA de Basse Normandie www.asacobn.com et sur la page Facebook « Atalante Racing Team »